

Branche du Notariat

Contacts :

Serge BAUMANN
Président FGCEN-FO
baumann.serge@orange.fr

Paul BRIEY
Responsable de Section
fédérale
pbriey@fecfo.fr
06 95 73 58 83

Didier KRAUTH
Négociateur de branche
didier.krauth@gmail.com

FGCEN FO
01 44 90 89 89
info@fgcen-fo.com

www.fgcen-fo.com



Acté : augmentation des salaires dans le notariat

Les interlocuteurs sociaux de la branche du notariat se sont réunis le 19 février 2026, avec plusieurs points à l'ordre du jour, dont la question des salaires.

Les dernières négociations salariales s'étaient tenues dans un contexte économique présenté comme particulièrement dégradé pour les études notariales, en raison notamment de la crise immobilière. Pourtant, avec le recul et à la lumière des derniers chiffres issus du rapport de branche et de la CRPCEN, la situation apparaît nettement moins sombre que ce qui avait été annoncé les années précédentes, et la reprise de l'activité notariale se confirme.

Une reprise confirmée dans le notariat

Au cours de la négociation, nous n'avons pas manqué de rappeler les données économiques récentes de la profession. La masse salariale est stable en 2025 par rapport à 2024 (+0,2 %). Le chiffre d'affaires déclaré par les notaires au 4^e trimestre 2025 s'élève à 2,93 milliards d'euros, contre 2,73 milliards d'euros au 4^e trimestre 2024, **soit une hausse de 7,5 %**.

Ces résultats confirment le redressement de l'activité notariale, observé depuis le 3^e trimestre 2024, et viennent relativiser le discours alarmiste tenu lors des précédentes négociations.

Une délégation patronale qui nuance... La FGCEN-FO persiste et obtient

Avant même d'aborder la question des salaires, la délégation patronale a cherché à nuancer la reprise, indiquant qu'elle masquerait les difficultés rencontrées par les plus petites études, sans chiffres à l'appui.

Lorsque le point salarial a enfin été abordé, les représentants de la délégation patronale ont commencé les discussions par une proposition de 1 %. Les organisations syndicales, dont la **FGCEN-FO**, ont rappelé que, compte tenu du contexte économique et de la reprise confirmée de l'activité, leur revendication **était fixée à 3 %**.

.../...

Après une courte suspension de séance demandée par la délégation patronale, celle-ci est revenue avec une proposition à 1,2 %, présentée comme correspondant à l'évolution du SMIC. Les organisations syndicales ont alors exprimé leurs positions. Une majorité d'entre elles s'est déclarée favorable à une augmentation de 1,6 %. À l'issue des échanges, la délégation patronale a finalement porté sa proposition à **1,4 %**.

Cette proposition a été acceptée par la majorité des organisations syndicales, dont la **FGCEN-FO**. L'accord ayant recueilli les signatures nécessaires, la **nouvelle grille salariale sera applicable à compter du 1^{er} mars 2026**.

La grille applicable est à retrouver ci-dessous.

Niveaux	Coefficients	Salaires mensuels
		1/03/2026 Point à 16,06 €
E	120	1 928 €
T1	132	2 120 €
T2	146	2 345 €
T3	195	3 132 €
C1	220	3 534 €
C2	270	4 337 €
C3	340	5 461 €
C4	380	6 103 €

Toilettage de la CCN, télétravail... Rendez-vous le 19 mars

Les interlocuteurs de la branche se réuniront de nouveau le 19 mars 2026 afin de poursuivre le toilettage de la convention collective du notariat. Ce travail, engagé tous les cinq ans, vise à intégrer les avenants et accords signés, ainsi que les évolutions législatives, afin de produire un document actualisé et lisible pour l'ensemble des salariés et employeurs de la branche.

La délégation patronale a également souhaité inscrire à l'ordre du jour la question du télétravail. Le dernier accord de branche sur le sujet datant de 2018, cette pratique s'est largement développée dans un contexte post-Covid. La **FGCEN-FO** portera des revendications visant à améliorer et encadrer le télétravail, afin de garantir les droits des salariés face à une pratique désormais largement répandue dans les études notariales.

Paris, le 23 février 2026

Libres indépendants déterminés